

Mairie



33570

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20200528-2020_05_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/05/2020

Date d'affichage : 25/05/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents :11

Votants :11

Absent : 0

Excusé : 0

N°2020-05-07

OBJET : COMMISSION VOIRIE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Vu la proposition de création d'une commission voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses présents et représentés,
Décide de créer une commission voirie composé de 11 membres.

Commission voirie :

M. Patrick DUGRAND (responsable), M. Pascal AMOREAU, M. Lucien BESSOU, M. Henri GARACH, M. Nicolas BLONDET, M. Fabien DELPY, M. Éric PIMBERT, M. Virgil BORDENEUVE, MME Nathalie FOREST, MME Josiane PETIT et MME Brigitte BEZIAT.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU

